

SERVICE DE GESTION DE RISQUE DU MARCHÉ (SGRM)  
FORMULAIRE DE CRÉATION D'UN GROUPE DE PRODUCTEURS  
ET DE NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ  
ANNEXE 11

1. Création d'un groupe de producteurs

Les producteurs identifiés dans la section signature et autorisations (ci-après nommés les « membres ») demandent aux Éleveurs de porcs du Québec (« Les Éleveurs ») de les regrouper pour les fins de leurs transactions au SGRM dans le cadre du Règlement sur la production et la mise en marché des porcs (le « Règlement »).

Chaque membre doit au préalable avoir rempli une demande d'adhésion individuelle conforme à l'annexe 8 du Règlement et avoir obtenu confirmation de son acceptation au SGRM ainsi que la validation de son numéro d'identification personnel (NIP) par Les Éleveurs. De même, chaque membre doit respecter les dispositions applicables du Titre IV du Règlement.

Chaque membre reconnaît être solidairement responsable pour l'ensemble des opérations effectuées par et pour le groupe. Ainsi, chaque membre accepte que Les Éleveurs perçoivent de l'un des membres de son groupe l'ensemble des frais de transaction (article 105 du Règlement), ajustements (article 112 du Règlement) et frais de mise en marché (article 106 et annexe 8 du Règlement) découlant de la prise de CLD et de leurs versements effectués pour l'ensemble des membres du groupe. Par conséquent, les mandants dégagent expressément Les Éleveurs de toute responsabilité à l'égard du prélèvement de ces frais et ajustements générés par l'utilisation du SGRM et ils renoncent expressément à exiger la répartition entre eux de ces frais et ajustements par Les Éleveurs.

2. Nomination d'une personne physique autorisée à transiger au nom du groupe

Les membres conviennent de mandater \_\_\_\_\_

PERSONNE AUTORISÉE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

(ci-après « la personne autorisée », laquelle doit être une personne physique).

La personne autorisée est mandatée par les membres pour transiger, gérer et administrer au nom du groupe l'ensemble des opérations visées par le chapitre IV du Titre IV du Règlement sur le SGRM. Ces opérations comprennent la prise de CLD et leurs versements et la création d'ordres ouverts pour la durée du mandat précisé ci-dessous.

La personne autorisée agit pour et au nom du groupe. Les membres demeurent entièrement responsables des actes que la personne autorisée accomplit au nom du groupe. La personne autorisée veille à acheminer les informations relatives aux opérations qu'elle effectue au nom du groupe au SGRM à ses membres. Néanmoins, Les Éleveurs n'assument aucune obligation ou responsabilité à cet égard.

Date de début du mandat : \_\_\_\_\_

Date de fin du mandat : \_\_\_\_\_

### 3. Signatures et autorisations

Pour les fins de la constitution du groupe et de la nomination de la personne autorisée, un représentant de chaque producteur (membre) doit compléter les informations ci-dessous attestant de l'adhésion de ce producteur au groupe. Si le producteur est une personne morale, incluant une coopérative, le signataire doit être dûment autorisé par résolution du conseil d'administration; s'il s'agit d'une société, le signataire doit être dûment autorisé par les associés. Copies des résolutions ou autorisation doivent être jointes à la présente formule.

#### PERSONNE AUTORISÉE

<b>Nom de la personne autorisée (section 2)</b>	
<b>Adresse courriel :</b>	<b>Adresse (N° civique, rue) :</b>
<b>Ville :</b>	<b>Province :</b>
<b>Code postal :</b>	<b>Téléphone résidence (incluant indicatif régional) :</b>
<b>Cellulaire (incluant indicatif régional) :</b>	<b>Télécopieur (incluant indicatif régional) :</b>
<b>SIGNATURE :</b>	<b>Date :</b>

#### PRODUCTEUR MEMBRE N° 1

<b>Nom du producteur apparaissant au fichier des Éleveurs :</b>	<b>Nom du représentant dûment autorisé (section 3) :</b>
<b>Numéro du producteur :</b>	Joindre la résolution du conseil d'administration de la personne morale ou l'autorisation de chacun des associés nommant la personne autorisée (section 2)
<b>Signature du représentant dûment autorisé (section 3) :</b>	<b>Fonction :</b>
<b>Date :</b>	

PRODUCTEUR MEMBRE N° 2

Nom de l'entreprise :	Nom du représentant :
Signature du représentant :	Fonction :
Date :	

PRODUCTEUR MEMBRE N° 3

Nom de l'entreprise :	Nom du représentant :
Signature du représentant :	Fonction :
Date :	

PRODUCTEUR MEMBRE N° 4

Nom de l'entreprise :	Nom du représentant :
Signature du représentant :	Fonction :
Date :	

PRODUCTEUR MEMBRE N° 5

Nom de l'entreprise :	Nom du représentant :
Signature du représentant :	Fonction :
Date :	

p. j. Résolution pour compagnie ou autorisation pour société.